



PROGRAMME DE FORMATION FORMATION INITIALE CL CONTROLEUR

INTITULE DE LA FORMATION :

Formation initiale de contrôleur technique de véhicules de catégories L

OBJECTIF GENERAL DE LA SEQUENCE :

A l'issue de la formation, le contrôleur sera capable de mettre en œuvre les exigences de connaissances et de compétences relatives au contrôle technique des véhicules de catégorie L.

REFERENCEMENT :

Le référencement de cette formation est conforme au point 3.1 du cahier des charges CDC 30 défini par le Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales.

Notre programme de formation porte sur les thèmes définis par le référentiel du Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales, en date du 26 octobre 2023.

TYPE D'ACTION DE FORMATION :

Formation initiale de contrôleur technique de véhicules de catégories L de 33 heures (point B.1 de l'annexe IV de l'arrêté du 23 octobre 2023).

Entretien ou perfectionnement des connaissances (Article L 6313-1 du Code du Travail).

CATEGORIE DE VEHICULES CONCERNES :

Véhicules à moteur à deux ou trois roues et des quadricycles à moteur (catégorie L).

PUBLIC VISE :

-Prioritairement contrôleur technique justifiant d'un agrément préfectoral en cours de validité, ou d'un agrément préfectoral ayant été annulé depuis moins de six mois pour le contrôle des véhicules légers ou des véhicules lourds.

-Tout public

NOMBRE MAXIMAL DE STAGIAIRES PAR SESSION :

14 stagiaires en présentiel

MOYENS D'ENCADREMENT :

Les formations sont dispensées par des formateurs habilités par l'organisme FCA

Ils disposent des références techniques et pédagogiques les rendant aptes à animer cette formation.

DUREE : 33 heures

METHODE PEDAGOGIQUE :

Les modules du référentiel seront abordés selon 3 méthodes avec la répartition suivante :

- Formation à distance d'un volume de 3 heures à suivre sur une plateforme LMS (Talentsoft ou Isping), qui sera réalisée obligatoirement avant le temps en présentiel.
- Cours magistraux et travaux dirigés en présentiel d'une durée de 13 heures.
- Travaux pratiques en présentiel d'une durée de 17 heures



PROGRAMME DE FORMATION FORMATION INITIALE CL CONTROLEUR

CONDITIONS :

Conformément au point B.1 de l'annexe IV de l'arrêté du 23 octobre 2023 cette formation est d'une durée d'au moins 33 heures comprenant 5 heures de téléformation maximum et 17 heures de pratique, en centre de formation.

Pour cette formation, FCA propose la répartition suivante :

3 heures de téléformation

17 heures de pratique, en centre de formation

13 heures de modules techniques diffusés en présentiel.

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET MODALITES D'EVALUATION :

Evaluation théorique composée de 30 questions d'une durée de 1 heure (incluant la correction)

Les évaluations seront réalisées via le logiciel Quizzbox

DOCUMENTS REMIS A LA FIN DU STAGE :

Attestation de formation conforme au 4.2 du CDC 30 mentionnant notamment :

- l'identité du stagiaire
- la raison sociale de l'organisme de formation
- l'adresse électronique de l'organisme de formation
- les références du programme, correspondant à celle mentionnée sur la liste des programmes approuvés, à l'exception de son indice.
- le libellé du programme
- la durée
- les dates de stage
- le résultat satisfaisant aux contrôles de connaissance